

Charte des élu·es et élus Appel Citoyen

Réunis en assemblée après l'élection de novembre 2018, nous, les 16 élu·e-s Appel Citoyen à la Constituante valaisanne, avons pris le temps de poser des bases solides pour notre travail en commun. Nous sommes convaincus que nous devons être le plus transparent possible dans notre manière d'agir. Cette approche est en ligne avec notre engagement pour une politique constructive et participative, au service de la Constituante.

1. Fondamentaux

Les élu·e-s Appel Citoyen sont **libres de leurs opinions et de leurs choix**. Aucun·e élu·e ne peut être forcé·e ou mis·e sous pression pour changer son opinion ou son vote. Les élu·e-s se sont présenté·e-s à l'élection avec la promesse de réaliser les 7 valeurs Appel Citoyen : liberté, respect, cohésion, ouverture, justice, développement durable, innovation. Lorsque les élu·e-s Appel Citoyen prennent des décisions, ils le font si possible par **consensus**. Le vote à la majorité n'est utilisé qu'en cas de dernière nécessité.

2. Prise de décision

Les élu·es Appel Citoyen entretiennent une **culture du débat ouvert et critique**. Ils croient à la force des arguments et cherchent à stimuler l'intelligence collective selon la devise « **ensemble, nous sommes meilleurs** ». Durant les travaux de la Constituante, diverses propositions seront faites par les élu·e-s de tous bords politiques. Ces propositions devront être discutées au sein du groupe Appel Citoyen afin de pouvoir prendre position lors de votes.

Principe de débat : chaque élu·e Appel Citoyen s'engage à participer à un débat critique avec les autres élu·e-s du groupe. Chaque élu·e peut amener ses idées, ses propositions et ses critiques. Ces éléments font l'objet d'une discussion de groupe.

Principe d'information : au terme de ce débat, chaque élu·e Appel Citoyen s'engage à informer les autres sur sa position et son vote.

Cette approche permet d'assurer le **respect de la liberté des 16 élu·e·s** et l'**information nécessaire pour entrer en négociation** avec les autres groupes politiques en sachant comment les 16 voix du groupe Appel Citoyen sont réparties.

3. Représentation des autres élu·e·s et élus

Les élu·e·s Appel Citoyen s'engagent à travailler en réseau de compétences. Lorsque la commission traite de nouvelles questions, le ou la représentant·e Appel Citoyen de la commission **informe** les autres élu·e·s du groupe Appel Citoyen en leur demandant de **donner leurs idées** et propositions. Le débat contradictoire est privilégié. Le groupe peut aussi décider d'inviter des expert·e·s pour enrichir ses réflexions.

Chaque élu·e Appel Citoyen peut demander aux représentant·e·s du groupe dans la commission concernée de **porter son idée**. Les représentant·e·s s'engagent à le faire avec bonne foi et enthousiasme. Les représentant·e·s peuvent refuser cette représentation si l'idée est en contradiction avec leurs convictions les plus profondes.

Léonard BENDER
Jacques BLANC
Jean BONNARD
Blaise CRETOL
Cilette CRETTON
Sophie DUCREY
Florian EVEQUOZ
Pascale FUMEAUX

Jean-François LOVEY
Vincent LUYET
Bernard OBERHOLZER
Emilie PRAZ
Céline RAMSAUER
Johan ROCHEL
Martine ROUILLER
Jean ZERMATTEN